

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 19 avril 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (157r, 158v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 19 avril 1864, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (7)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43095>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 avril 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

Résumé Godin demande à Cantagrel d'aller enquêter chez Allez frères qui dissuaderaient leurs clients d'acheter des appareils Godin-Lemaire et favoriseraient ceux des concurrents, sans qu'Allez frères n'en sachent rien. Il l'invite à demander à Allez frères de profiter des 20 % de la remise d'avril. Godin ne pense pas que l'affaire Séguin soit seule en cause. Il voudrait leur arracher une forte commande puis faire peser sur eux la menace de fonder une maison de vente à Paris.

Notes

- La lettre est une réponse à la lettre de Cantagrel du 16 avril 1864 (Cnam, FG 17 (2) c).
- François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 22 avril 1864 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Estampe](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Allez frères](#)
- [Séguin \(A.\) et Régnier](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 11/01/2024

157

157
Guise le 19 avril 1666.

je vous prie de soumettre à votre attention mon cher ami une question assez difficile et qui doit être examinée avec soin de votre part. Il paraîtrait que la maison Caffier mit à la vente de mes produits chez elle pour favoriser directement d'autres produits p. ne saurais trop distinguer le motif de cette volonté que son maître distingue il faut donc que nous le désavouions dans quelle mesure appartenant à son tour plusieurs de toutes sortes qu'en 3^e derniers déjà elle a insisté beaucoup auprès des acheteurs qui se presentaient chez elle pour leur faire prendre d'autres produits que les miens tel acheteur qui se présentait pour acheter une missive n° 4 ou 9 de Gobin l'armaire les employés Caffier disaient en montant une missive dans cette personne voilà qui va tout dire et cela sera une instance qui va faire sortir certains personnes sans abuser je serais bien satisfait que vous fassiez renouveler l'opération par quelques-uns de vos amis qui se présenterait avec un des dessins ou gravures que je vous remets à ciel ciel mais sans

les montres et qui demanderait les
pris des usines Godin afin de
savoir si on lui remettait envoi d'autres
produits que les miens.

de voter votre avis. Je ne vous fais pas
approuver nos soupçons mais leur faire
remarquer que le moins d'armes
et que je vous irai pour vous demander
le motif de leur absence si ce profitent
pas de ma baisse de 20% et que je
peux me une hésitation qui a un motif
bon sérieux et ne peut pas être la cause
affaire de querelle.

Dans tous les cas je voudrais aujourd'hui
leur arracher la plus forte avance
possible et être pris obtenu je ferai
que sur ma di ce me parrait être
un rapprochement dans la vente de mes produits
je ferai peler sur ma visage la menace
de fonder une maison de vente à Paris

il y a là de quoi causer votre satisfaire
faisant et je crois que nous

l'avez moi au courant de ce que nous
allons faire

Mes amitiés

Godin